

Ce document est la copie conforme d'une copie réalisée en 1990 par M. R. PORRO d'un document réécrit par C. BOUCHARD en 1940, sur la base d'une édition faite dans les Bulletins Paroissiaux de Fédry de novembre 1910 à octobre 1919.

L'auteur Alfred MILLIARD a vécu à Fédry une dizaine d'année au Petit Castel et est décédé en 1900.

L'ouvrage est composé comme suit.

Préface, prologue, introduction.

Première partie

– **L'église.**

Deuxième partie

– **Les Seigneuries.**

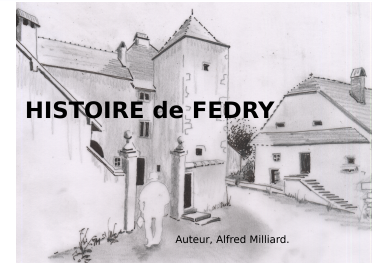
1 – Seigneurie de Fédry.

2 - Seigneurie du Prieuré de Fouvent 1019-1789.

3 – Seigneurie de l'abbaye de la Charité.

Troisième partie

– **La Communauté.**



Ce présent document comprend les pages 25 à 49 du document de 1990.

## **PREMIÈRE PARTIE: L'ÉGLISE**

« Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'on trouve pour la première fois mention de l'église de Fédry, celle-ci possède déjà, comme elle a continué de le faire sans discontinuité, un autel consacré, un clocher, des fonds baptismaux, une chaire prédicatoire, et un cimetière, c'est-à-dire toutes les marques distinctives et fondamentales d'une ancienne paroisse. Il est impossible de supposer que ces prérogatives ne lui ont été données que dans la suite, puisque dès cette époque, elle était administrée avec celle de Vanne par un seul curé et qu'il est certain que l'on n'a pas choisi le moment de cette annexion, ni le temps de sa durée pour lui octroyer les attributs que seules possèdent les églises paroissiales. Cela serait absurde et contradictoire. Aucun titre ne rendant compte de l'importance plus ou moins grande qu'avaient alors



l'une ou l'autre de ces deux églises n'est arrivé jusqu'à nous. On sait seulement qu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, l'une d'elles faisait partie du domaine de l'archevêché de Besançon. Cependant, à l'époque où nous sommes les églises, depuis longtemps inféodées entièrement ou partiellement à des laïques avaient une tendance à revenir peu à peu la propriété des archevêques, et ceux-ci, pour se décharger d'un grave souci en même temps assurer le service de ces sanctuaires s'empressaient de les donner aux chapitres ou aux Monastères.

En 1189, l'archevêque Thierry II de Montfaucon sur le point de partir pour la Terre-Sainte fait don à la prière de Guy, abbé de Bellevaux, de l'église de Vanne, à l'abbaye de la Charité. En 1198, Amédée de Tramelay, successeur de Thierry, renouvelle cette donation, mais en y ajoutant toutes ses appartenances. Enfin, en 1200, il est fait par devant ce même Amédée, une confirmation à la même abbaye de différents dons faits antérieurement, parmi lesquels se trouve de nouveau mentionné l'église de Vanne.

Quels étaient alors les biens utiles, appartenances attachées à ce sanctuaire? Nulle donnée ne permet de s'en rendre compte, mais il est probable qu'ils n'étaient pas d'une grande importance. A Vanne comme à Fédry, la dîme elle-même qui avait été dans le principe exclusivement créée pour subvenir aux besoins des clercs ne leur appartenait plus depuis de longues années sans doute. Par suite, des malheurs des temps et de l'abus de la puissance féodale, à Vanne, elle dépendait presque toute de l'apanage de la Famille des Mézières, et à Fédry, elle faisait partie des revenus du seigneur

haut-justicier de ce lieu, du prieuré de Grande-Court et des Abbés de la Charité, chacun pour un tiers.

Dès 1220, effectivement, Pierre de Mézières engage aux religieux de la Charité la moitié des dîmes de Vanne, et en 1224 des difficultés s'étant élevées entre ces religieux et le Prieur de Grandecourt, à propos de la dîme de Fédry, une sentence de l'officialité de Besançon les met d'accord et déclare que cette dîme passera pour menue dîme. C'est après ce temps que l'on trouve la première mention de l'église de Fédry, dans un titre de 1252. Il y est dit que le chapitre de Besançon approuve les acquisitions faites par Messieurs de la Charité des églises de Ray, de Vanne, de Fédry, d'Echenoz-le-Sec, de Neuvelle, de Bourguignon, de Frétigney, d'Estrée (Etelles), de Vezet, de Malzières (Maizières), de Grandvelle, d'Avrigny, et de Vy-le-Ferroux. Alors l'église de Fédry était, on le voit parfaitement distincte de celle de Vanne et elle était paroissiale puisque comme on le sait, elle avait toutes les marques caractéristiques de ces sortes d'églises.

Depuis longtemps, l'église de Fédry était paroissiale. Et cela est si vrai que Liény et Le Treuil, quoique rapprochés l'un de l'autre ne faisaient cependant pas partie tous deux de la paroisse de Vanne. Si les habitants de Liény étaient dépendants de cette église, ceux du Treuil l'étaient de celle de Fédry, dont ils fêtaient le patron, et où ils étaient baptisés et enterrés. Toutefois, dès ce temps, les fonds de terre qui avaient dû constituer l'apanage des terres desservant l'église de Fédry, étaient totalement perdus. Aucun titre ne faisant mention de leur étendue et de leur emplacement, il peut paraître difficile aujourd'hui d'en vouloir conjecturer l'existence et plus encore d'en reconstituer l'ensemble. Cependant, si l'on consulte les anciens terriers, il est peut-être possible d'en retrouver quelques traces. En effet l'arpentement de la Pie-du-Chânois et le terrier de l'Abbaye de la Charité rédigée en 1629, font mention le premier d'un terrain contenant six journaux d'un seul tenant, entièrement franc, situé près du cimetière et le second d'un certain nombre de pièces disséminées dans le territoire, complètement exemptes de dîme.

Serait-ce s'éloigner beaucoup de la vérité, d'avancer que ces quelques parcelles de terre, qui jusqu'en 1789 conservèrent leur immunité, faisaient partie du domaine de l'église de Fédry? Usurpées pendant un moment de trouble d'abord par quelques familles puissantes, puis dans la suite après les guerres ou d'autres calamités, abandonnées ou vendues par les uns, spoliées ou acquises par les autres, elles seraient entrées peu à peu en se divisant dans les diverses seigneuries qui se partageaient le territoire. Plus tard les seigneurs en, en cédant les lambeaux à leurs mainmortables, l'auraient fait sans pouvoir rétablir la dîme sur ces terres dont les franchises n'étaient ignorées de personne. Bien plus, à une époque que l'on ne peut préciser, mais qui doit-être celle pendant laquelle les biens dont il est question étaient encore réunis, il est vraisemblable qu'il existait à Fédry un Moutier ou Presbytère où les clercs chargés de la paroisse vivaient en commun, comme ce fut longtemps l'usage. La persistance de la tradition qui a conservé au terrain situé au Nord de l'église le désignation de sur le Motey, semble en avoir transmis le souvenir jusqu'à nous. C'était probablement là en effet que s'élevait cet édifice, entouré de jardins et de vergers qui n'étaient autre que les six journaux d'un seul tenant, dont il est question plus haut. Longtemps, il servit d'habitation aux prêtres qui administraient la paroisse, jusqu'au jour où, pendant les guerres et les calamités de toutes sortes des X et XI<sup>e</sup> siècles, il fut détruit pour ne plus se relever. Alors les terrains sur lesquels il était édifié, ainsi que ceux qui en dépendaient, passèrent entre les mains de quelque personnage peu scrupuleux de cette époque, sans pour cela que le souvenir de leur ancienne destination se perdit entièrement dans la mémoire des habitants. Ceux-ci continuèrent d'appeler cet emplacement sur le Motey - sur le Moutier - ce qui était bien l'expression exacte de la vérité, et d'âge en âge leurs descendants l'ont nommé ainsi jusqu'à aujourd'hui tout en n'en comprenant plus le véritable sens.

Rappelons également, avant d'aller plus loin, qu'à une date qu'il est impossible de préciser, mais qui doit être fixée au moins vers la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, on avait dû, comme en maints autres lieux, établir à Fédry une demeure pour renfermer les lépreux. De même que tous les établissements de ce genre, il se composait sans doute de bordes ou maisonnettes dans lesquelles

pouvaient s'abriter ces malheureux hôtes et d'une enceinte, mur ou haie qui les séparait des lieux environnants. La hauteur sur laquelle se trouvait ce refuge, manquait d'eau. Les malades, ses habitants, se rendaient pour s'en procurer, dit la tradition, à la **fontaine de Canot**, située de l'autre côté de la vallée, au bas des vignobles, par un chemin qui porte encore le nom de sentier des Ladres.



La source sous les renvers, dite "fontaine de Canot".



Le sentier des Ladres, au bord de la propriété du Château, au bas de la rue des Prés.

Il serait curieux de savoir au moyen de quelles ressources fonctionnait cet hospice et combien de temps, il resta debout. Il est probable, que lorsque la maladie de la lèpre cessa, les habitations qui devaient être bien modestes, furent abandonnées, et qu'il ne fallut pas longtemps, au milieu des troubles des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, pour que le tout disparût définitivement. Aussi dans les titres les plus anciens où il est fait mention de la **maladière**, cette dénomination s'applique à un canton de terre labourable sans qu'il ne soit plus question d'aucune espèce d'enceinte ou de bâtisse quelconque. L'existence de cet établissement que constate le nom du terrain où il était construit et que confirme celui du sentier qui l'avoisine, est, pensons-nous, une preuve nouvelle qu'une église d'une certaine importance existait à proximité, puisque l'administration des maladreries était le plus souvent entre les mains du clergé.

De tout ce qui précède on doit conclure que dans les temps anciens, l'église de Fédry n'a jamais été sous la dépendance de celle de Vanne et que plus récemment il en a toujours été de même, comme en font foi plusieurs attestations de visite et institutions (fondations) de chapelle faites entre les années 1500 et 1700, dans lesquelles elle est constamment qualifiée de paroissiale. Il faut arriver jusqu'au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle pour que quelques personnes y ayant intérêt lui contestent ce titre. On verra plus loin à quelle occasion.

A une époque très éloignée, bien antérieure à 1252, Fédry avait eu des prêtres qui desservaient spécialement sa paroisse. Dans la suite, celle-ci, comme presque toutes celles du voisinage, était devenue, avec son presbytère et ses biens-fonds, la propriété des laïques et ce n'avait été que fort longtemps après, plusieurs siècles peut-être, que les clercs avaient pu en reprendre possession. Mais alors l'état de pauvreté et dénuement de cette église sans apanage - car ceux qui l'avaient restituée avaient eu soin d'en garder les terres - était tel que les moines de la Charité, après l'achat qu'ils en avaient fait, se virent dans la nécessité par économie de l'unir à celle de Vanne qui se trouvait dans le même cas et de les faire administrer par un seul et même prêtre sans toutefois enlever à chacune d'elle son titre et ses prérogatives. En 1276, en effet Lambert, desservant de ces deux églises déclare à Messieurs de la Charité qu'il reconnaît avoir pris en amodiation pendant sa vie les dîmes grosses et menues de Vanne et de Fédry, dont la sixième partie des premières et la neuvième des secondes doivent lui appartenir. Ce Lambert est le plus ancien curé de Vanne et de Fédry dont le nom soit venu jusqu'à nous et peut-être un des premiers qui ait réuni ces deux paroisses sous son ministère; quoiqu'il en soit, à dater de ce moment cette union n'a plus cessé jusqu'à la Révolution, de sorte que l'histoire de l'une de ces deux églises, sauf quelques particularités, est celle de la seconde.

Les documents, on le comprend, ne sont pas abondants, et jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, bien peu de faits sont à signaler.

En 1276, le lendemain de la Saint-Denis (10 octobre) un autre acte est passé entre l'abbé de la Charité et le curé de Vanne, par lequel celui-ci reconnaît amodier pendant sa vie les grosses dîmes du territoire de Vanne pour la somme de 105 livres, à la réserve de la sixième partie des grosses dîmes et de la moitié des menues, en spécifiant que les dîmes devaient retourner ensuite à l'abbaye. L'année suivante 1276, l'abbé de la Charité acquiert:

-1°- En février de Otehnin, de Maizières, dit Lamy, la moitié des dîmes de Vanne, c'est-à-dire la moitié des dîmes qu'il n'avait pas encore.

-2°- Pendant la quinzaine de Saint-Jean-Baptiste, de Jacquette, fille de Lamy, de Maizières, la sixième partie des grosses dîmes de tout le territoire du même village. Ainsi l'abbaye de la Charité se trouvait être en possession de la totalité des grosses dîmes de Vanne.

Ce doit être vers ce temps que fut reconstruite l'église de Fédry.

L'architecte de cette réédification, dont un notable fragment existe encore, est du XIII<sup>e</sup> siècle, si, comme c'est probable, le style architectural en Compté, est toujours en retard sur celui du reste de la France, de quelques années. Cette église, comme presque toutes celles des paroisses rurales de ce temps, était très petite. Elle se composait vraisemblablement d'un chœur voûté et orienté, d'un clocher bas carré et d'une nef très restreinte sans chapelle et sans voûte, dont la porte était surmontée d'un vaste auvent, ce que l'on appelait au siècle dernier "le chapiteau", sous lequel pouvait s'abriter une partie de l'assistance qui forcément se trouvait dehors, vu le peu d'espace de l'édifice. De l'ancienne église dont l'aspect ne manquait pas d'une sévère beauté, il ne reste plus rien à peu près ce qu'il était sauf que lors de la construction de la sacristie actuelle (vers 1770) on a cru remplacer la fenêtre ogivale du cœur que l'on obstruait, en perçant la petite fenêtre cintrée qui existe maintenant. Mais la nef et le clocher ont été démolis totalement pour cause d'agrandissement et le tout a été si complètement modifié qu'aujourd'hui avec ses deux chapelles latérales construites au XVI<sup>e</sup> siècle, l'édifice à la forme générale d'une croix au lieu de celle d'un rectangle à peu près régulier qu'il devait avoir à son origine.

En 1307, des contestations s'étant élevées entre l'abbé de la Charité et l'un des successeurs de Lambert, au sujet du retour des dîmes à l'abbaye stipulé dans l'acte de 1276, une sentence arbitrale du mercredi avant la Saint-Georges (10 avril) portant règlement entre eux, déclare de nouveau que la sixième partie des grosses dîmes et la 1/2 des menues appartiennent au Curé et que le reste est propriété de l'Abbé, ainsi qu'une portion des offrandes et des revenus des deux églises de Vanne et de Fédry.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les oblations<sup>1</sup> étaient encore très nombreuses. On en faisait un peu à tout propos; les grandes fêtes et toutes les circonstances plus ou moins solennelles de la vie, voire même les simples bénédictions des puits et des écuries servaient de prétexte aux fidèles pour offrir à leur curé quelques petites monnaies ou plus communément quelques menues portions de leurs produits. Pour contrôler tous ces dons et s'assurer si on ne les lésait pas d'une partie de ce qui devait leur revenir, les abbés, patrons d'église avaient en coutume autrefois, d'entretenir aux abords de celle-ci un ou deux moines surveillants. A Fédry cette manière d'agir avait été certainement employée, et, c'est probablement pour y loger ces vérifications que bien antérieurement, l'abbaye de la Charité avait fait construire une maison près de l'église; mais à l'époque où nous sommes, la surveillance des offrandes n'était plus pratiquée. L'Abbaye l'avait remplacée, comme l'indique le titre de 1276 par l'amodiation<sup>2</sup> générale de ses revenus aux curés. Ainsi donc dès lors cette demeure avait dû changer de destination.

A partir de la sentence de 1307, il faut franchir 200 ans pour rencontrer un nouveau titre relatif à l'église de Fédry. Dans cet intervalle de temps, on retrouve néanmoins les mentions de deux

1 **Oblation:** Offrande, action par laquelle on offre quelque chose à Dieu. Jésus-Christ, étant sur la croix, fit l'oblation de lui-même à son Père. L'oblation du pain et du vin dans l'Eucharistie. Moment de la messe où se fait cette offrande. (Par extension) Ce qu'on offre à Dieu.

2 **Amodiation:** Une **amodiation** est un acte juridique par lequel une autorité publique ou un particulier affecte à un tiers (entreprise privée ou collectivité) un terrain pour une durée limitée et, en principe, de façon réversible.

curés de Vanne et de Fédry: Jean Bettenet et Jean Bel, le premier comme l'un des signataires dans l'acte d'Affranchissement octroyé aux habitants de Ray, le 2 août 1436, par Jean de Ray, seigneur de ce lieu et le second, dont le nom et la qualité sont indiqués comme ayant été relevés au siècle dernier sur le titre du 18 avril 1510, aujourd'hui probablement perdu.

Cependant dans le cours du XV<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de la Charité avait rebâti sans qu'on sache pour quel usage, avec un certain luxe, la maison qu'elle possédait à Fédry près de l'église. Servait-elle alors de pied à terre au couvent ou de logement aux religieux qui étaient chargés du recouvrement des revenus et des dîmes qui lui appartenaient à Fédry? Rien ne permet de s'en rendre compte. La tradition qui continue de répéter que ce local fut habité autrefois par des moines peut aussi bien se rapporter à des temps plus anciens qu'à ceux où nous sommes et ne nous permet pas de répondre à cette question. En tout cas, dans les derniers siècles, les coutumes ayant changé, et les besoins n'étant plus les mêmes l'abbaye avait abandonné cette maison à l'un de ses sujets mainmortables. En 1629, elle était habitée par les Belgrand et avant 1789 par les Viey et les héritiers Doucet, toutes familles mainmortables dépendant de l'abbaye.

Il faut arriver jusqu'aux premières années du XVI<sup>e</sup> siècle pour retrouver quelques documents. Le 8 février 1480, Jean III de Maizières, abbé de la Charité à la cure de Vanne et de Fédry, un curé dont le nom ne nous est pas connu. Cinq ans après le 19 janvier 1485, le même abbé présente un autre curé qui vraisemblablement n'est autre que Guy Virost. Quoiqu'il en soit, celui-ci figure avec le titre de curé de Vanne et de Fédry, le 5 décembre 1513, comme témoin d'une fondation de chapelle dans l'église paroissiale de Fédry, faite par Jean Bethenet et sa femme, mais il est mort ou avait quitté le bénéfice en 1516, puisque le 2 février de cette année, Guillaume III Chasserand, abbé de la charité présente à la cure de Vanne et de Fédry. Le même abbé présente également à la même cure le 23 octobre 1518 et après résignation le 4 mars 1519. Les noms des titulaires qui se succédaient ainsi à des intervalles si rapprochés ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Vingt quatre ans plus tard des contestations s'élèvent de nouveau entre le curé et l'abbé de la Charité au sujet des dîmes. Une sentence provisionnelle rendue au bailliage de Gray, mit fin à ce litige, le 6 septembre 1543. Il fut décidé que l'abbaye serait maintenue dans la possession de cinq parties sur six de toutes les grosses dîmes de Vanne et dans la moitié des menues dîmes existant dans les deux paroisses. Le 10 mars de l'année suivante (1544) Jean Gillot prêtre, curé de Vanne et de Fédry, amodie pour sa vie durant, de l'abbé Louis de Vars, moyennant la somme de 60 sols, tous les revenus, droits et profits appartenant au monastère, tant sur et en la cure de Vanne que en l'église de Fédry.

Jean Gillot, issu probablement de la même famille, administra les deux paroisses depuis le 11 juin 1588, époque de sa présentation par l'abbaye, jusqu'à sa mort survenue en 1625. A ce moment, Claude-François, Seigneur de Ray, prétendant avoir des droits de présentation avec l'abbé de la Charité, à la cure de Vanne et de Fédry, présenta pour curé le 26 juin 1612, Claude Jacquinet, mais le 30 juin suivant, l'abbé Jean VI de Watteville, ayant présenté Nicolas Briseuf, ce dernier prévalut et son concurrent fut évincé. Ce qui démontre que le droit revendiqué par le Seigneur de Ray n'était justifié.

Nicolas Briseuf figure comme témoin dans un acte vente du 4 juin 1623 et dans un traité ou contrat de mariage du 28 janvier 1627. Ce sont les seules traces qu'il ait laissées son ministère qui dura plus de vingt ans. Il résigna en 1632 et l'abbé Jean de Watteville présenta pour le remplacer le 4 juin 1632, Claude Briseuf vraisemblablement parent de Nicolas.

A l'époque l'existence d'une cure à Vanne ou à Fédry n'avait laissé aucune trace dans les souvenirs des habitants. Ceux de Vanne disaient bien qu'il y en avait eu une autrefois près de leur église, et l'amodiation de 1544 ( si le mot cure y est mis avec le sens d'habitation) leur donnerait raison; mais comme il n'en restait ni titres, ni vestiges, son existence était contestée par les gens de Fédry, ou d'ailleurs pour le moment le curé habitait, comme l'avaient fait ses deux prédécesseurs dans une maison louée par la communauté.

On sait qu'alors la richesse des paroisses rurales se composait presque uniquement de biens-fonds et que les titulaires étaient forcément propriétaires-cultivateurs, et devaient faire valoir les terres dont ils étaient les usufruitiers. L'absence de presbytère à Vanne, où étaient la plus grande partie de propriétés du bénéfice, devait, singulièrement gêner le curé. C'est sans doute cette considération qui fit prendre aux habitants réunis des deux paroisses, la détermination de faire l'achat d'une cure à Vanne. Les deux communautés firent donc l'achat d'une cure à Jean Gillot, dit Champion, et Claude Viardel, sa femme, tous deux de Vanne, d'une propriété située dans ce village, lieu dit "derrière le Tondu", composée d'une maison ayant cuisine, poêle et chambre haute, dite la franchise, et d'un jardin contenant une ouvrée et demi, le tout d'ancienne franchise du seigneur Claude-René de Montfort, faite en 1613. L'acte de cet achat fut passé le 15 juillet 1632 par devant Claude du Meix et Claude Dubois, notaires à Ray et Fédry, moyennant le versement par les manants et habitants de ces deux villages de la somme de 538 livres. La même année des réparations et augmentations furent faites, également à frais communs dans cette nouvelle cure, et Claude Briseuf put s'y installer presque aussitôt. Cette installation ne devait pas être suivie d'un séjour de longue durée; la guerre de dix ans arriva; dès la première année (1636) le presbytère de Vanne fut réduit en cendres et, soit qu'il ait dû fuir devant les troupes françaises, soit qu'il ait été emmené par celle-ci en otage, le curé semble disparaître un moment et cesser de célébrer les offices. A Fédry le curé de Grandecourt, B. Daguet le remplace quelques temps et prend le même titre du curé de ce lieu.

Il faut franchir plusieurs années pour retrouver un nouveau titulaire à la tête des deux paroisses. En effet Gabriel Gillot appartenant à la même famille que Jean Gillot, n'apparaît qu'en avril 1649. Né à Fédry, il était fils de Gabriel Gillot. Ancien curé de Grandecourt (1626) mort curé de Confracourt en 1637. Gabriel Gillot, avant d'être chargé des paroisses de Vanne et Fédry, avait d'abord été curé de Vauconcourt (1626) puis de Saint-Albin (1637). Bien peu de documents se rapportant à lui sont arrivés jusqu'à nous. En outre des actes de naissance de Fédry et de Vanne qu'il rédigea de 1649 à 1659, et que mit en ordre plus tard Jean Macherey l'un des successeurs; on ne le trouve mentionné que dans un contrat de vente du 16 juin 1658 et dans une saisie, faite en son nom, des biens de feu Nicolas Roussel (Roussey) du 28 août de la même année. Un an après (1659) gravement malade, il fait son testament le 13 février dans sa maison de la Grande Rue, par devant Claude Dubois, notaire de Rupt, assisté de Jean-Baptiste Peletay, curé de Vy-les-Rupt et de Pierre Ranché, recteur d'école à Fédry. Il y recommande en autres choses: " que son corps soit enterré dans l'église de Fédry et devant le grand autel et à l'endroit du côté gauche, où est enterré feu Gabriel Gillot" son père. Il mourut trois jours après, âgé de 63 ans et fut inhumé selon ses dernières volontés. De son temps, dans une visite du 9 septembre 1654, le maître-autel de l'église de Vanne fut reconnu comme étant pollué et à partir de ce moment il fut défendu d'y faire des cérémonies du culte; elles se célébraient dans la chapelle de la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, dont l'autel était consacré. Ce ne fut que beaucoup plus tard que les offices se firent de nouveau, au chœur, mais sur un autel portatif.

Le successeur de Gabriel Gillot, Etienne Ducretet prit possession presque aussitôt du bénéfice. Dès le 12 du d'avril 1659, il inscrit un baptême sur le registre paroissial. En 1661, le 7 novembre, il figure comme témoin avec son frère René-Ferdinand dans le contrat de mariage de Jacques Gabriel. Tandis que ce frère également prêtre, demeurait à Vanne, où il mourut le 27 mars 1667, Etienne Ducretet comme plusieurs de ses prédécesseurs, habitait à Fédry. En 1671, le compte des échevins nous apprend qu'il occupait la maison d'Uon. Claude Gros et que la communauté payait 24 livres par an pour la location.

A l'avènement d'Etienne Ducretet, la Franche-Comté était en paix, mais la guerre n'allait pas tarder à ravager de nouveau cette province. De toutes ces années d'alertes continuelles, de troubles incessants, de famines et de pestes, il ne reste aucun acte qui fasse mention du nom de ce curé. Il faut arriver jusqu'après le seconde conquête de la Franche-Comté pour retrouver de nouveau ce nom. Cependant en 1666, il avait organisé la Confrérie de l'Immaculée-Conception qui depuis

longtemps existait à Fédry, comme cela est démontré par la mention qui en est faite dans un titre de 1629.

Pendant les deux conquêtes successives de notre province par Louis XIV, non seulement il était survenu dans les propriétés de grandes confusions, mais dans beaucoup de village, peu à peu bien des usages et des conventions longtemps négligées, n'étant plus observées, tendaient à se perdre ou à s'oublier. Aussi, dès que le calme fut rétabli, vit-on partout les seigneurs et les bénéficiaires exiger des populations de nouvelles reconnaissances de leurs droits et de leurs propriétés. En 1675, Etienne Ducretet crut devoir demander un nouveau règlement aux habitants de Fédry et à ceux de Vanne. Mais quelques difficultés, suscitées par ces derniers s'étant élevées à ce propos, toutes les parties furent appelées, le 28 mars, à l'officialité de Besançon, par devant Jean-Baptiste Dorival, prêtre, docteur es-droit, chanoine et proficial de la cour archépiscopale. Les habitants de Vanne firent défaut et cette affaire fut renvoyée au 26 avril suivant; mais à cette date ceux-ci ayant présenté une déclaration insuffisante et non-assermentée des fonds de la cure, l'assignation fut renvoyée à trois semaines. Enfin le 27 mai suivant, les trois parties se rendirent de nouveau à Besançon et tout étant en règle cette fois, les habitants de Fédry et de Vanne firent avec leur curé, par devant Claude Jabelot, prêtre, docteur en droit, un règlement par lequel ils se soumettent et s'obligent, entre autres choses, à bons deniers et michottes, ainsi qu'à trois jours de charrue par chaque laboureur ou à payer neuf gros par jour s'ils ne sont pas commandés. A partir de 1675, Etienne Ducretet ne figure plus dans aucun document. Les registres eux-mêmes, quand plus tard on voulut les consulter, firent à peu près défaut, depuis cette époque jusqu'à sa mort qui eut lieu en mars 1680, pendant un séjour qu'il faisait à Gray. Ramené le 22 du même mois à Fédry, il fut inhumé le lendemain dans l'église de ce lieu.

Jean Macherey, de Bauclans, lui succéda. Il entra en fonction dès les premiers jours d'avril 1680. Aussitôt arrivé, obéissant aux ordres de l'archevêché, il se mit en mesure de reconstituer les registres paroissiaux de Fédry et de Vanne, aidé dans cette tâche par Jean-François Gabriel, curé de Vy-les-Rupt. Il rassembla et écrivit de sa main, dans un registre compact, conservé à Vanne, tous les actes de baptême, de mariage et de décès, qu'il put retrouver depuis l'an 1649, en constatant toutefois qu'à cause des malheurs de la guerre et d'autres accidents un grand nombre de ces actes étaient totalement perdus. La cure de Vanne était en ruine. Selon toute probabilité, Jean Macheret dut tout d'abord habiter dans une maison louée pour y suppléer. Plus exigeant que ses prédécesseurs cela ne lui convint pas longtemps et il y eut sans doute bientôt des pourparlers entre lui et les deux communautés pour remédier à cet état de choses. Celle de Fédry, dont les charges étaient grandes et les ressources minimes, et qui de plus était accablée par les exigences de l'étape et des quartiers d'hiver, fit probablement quelques résistances, mais par une sentence du 27 octobre 1681 elle fut condamnée à la réparation par moitié de la maison curiale de Vanne ainsi qu'à fournir un logement convenable où le curé ne soit inquiété d'aucune façon par les soldats ou autres personnes. On se mit donc à l'œuvre, mais il semble que tout alla d'une manière bien peu satisfaisante, puisqu'en 1683 il se produisait de nouvelles contestations. Jean Macherey demeurait encore à Fédry dans une maison louée et payée par les habitants, la cure de Vanne était toujours inhabitable. Malgré cet état de choses, il rentra ses denrées dans la grange inachevée de la cure de Vanne, et ses graines se trouvèrent avariées par la suite du mauvais état de la toiture. Il fit des réclamations dont, selon toute probabilité, il ne fut pas tenu compte; ce qui le força de recourir encore une fois au tribunal de Gray, qui le 25 janvier, lança une ordonnance à son sujet. C'était le commencement d'un procès qui pouvait n'en plus finir et coûter fort cher. Les parties le comprirent et pour éviter des dépenses inutiles et rétablir la paix, elles passèrent entre elles, le 17 mars, un acte de transaction par lequel pour indemniser Jean Macherey de ses pertes les habitants de Fédry s'engagèrent à lui donner chacun selon ses moyens une certaine quantité de froment. Les cinq plus riches devaient fournir trois boisseaux de froment, les vingt-deux médiocres une mesure et tous les autres moindres un

boisseau. De son côté, le curé remettait aux habitants les frais et dépens dont ils pouvaient lui être redevables.

Pendant cinq ans la tranquillité fut à peu près rétablie et elle semblait devoir durer lorsqu'elle fut troublée de nouveau en 1688. Il s'agissait toujours de la réparation du grangeage de Vanne, pour laquelle les habitants de Fédry, fatigués de continuelles demandes, se refusaient probablement de participer, mais le différent ayant été porté devant la cour archiépiscopale de Besançon, la communauté fut condamnée et dut se soumettre. Ce fut néanmoins qu'en 1690, après que les deux communautés de Fédry et de Vanne, se furent enfin décidées à rétablir à frais commun la maison curiale de Vanne, que Jean Macherey put définitivement quitter Fédry, où il ne conserva plus qu'une chambre pour lui servir de pied-à-terre et une écurie pour son cheval, le tout amodié pour un an à raison de 9 Frs. Il n'avait pas fallu moins de dix ans pour en arriver là, ce qui prouve combien après la conquête, était grande la misère et nombreuses les charges qui pesaient sur nos villages. En 1690, pour répondre à la circulaire de Mgr Antoine-Pierre de Grammont pour la confection d'un pouillé<sup>3</sup>, Jean Macherey fournit à l'archevêché quelques renseignements sur les deux églises qu'il desservait. Ceux qu'il donna sur celle de Fédry confirmant ce que nous avons dit, méritent d'être rappelés. Il constate que les vigneron du Treuil de Liény dépendent immédiatement de l'église de Fédry; qu'ils ne célèbrent, comme les habitants de ce village ni la fête, ni la dédicace de Vanne; qu'en aucun temps ils ne sont tenus de se présenter dans cette église et qu'ils ne participent à aucune de ses dépenses, si ce n'est à celle de la maison curiale. Ces renseignements qui devaient servir à la rédaction d'un nouveau pouillé du diocèse, y furent mentionnés et l'auteur de celui-ci ajoute: "Il est certain que l'église de Fédry, dont l'autel a absolument toutes les marques paroissiales, est une ancienne paroisse annexée d'une manière quelconque à l'église de Vanne. Elle paraît sûrement avoir toujours joui des privilèges énumérés plus haut, mais on ne connaît aucun document constatant cette annexion et elle existait peu-être déjà au moment de la confection des plus vieux pouillés où il n'en est fait aucune mention".

A partir de 1690, on ne trouve plus que deux documents relatifs à Jean Macherey.

Le premier est une sommation du 12 mai 1695, signifiée le 15 du même mois au prieur de Grandecourt (en la personne de D<sup>lle</sup> Anne-Marie Normand, demeurant à Fédry, amodiatrice du prieuré) pour que celui-ci ait à lui régler sa portion congrue en conformité des édits du roi du 29 janvier 1680 et du 30 juin 1690. Les édits de Louis XIV fixaient les portions congrues des curés et des vicaires perpétuels à 100 écus, et à 50 écus pour les autres vicaires, et chargeaient les décimateurs ecclésiastiques d'en payer ou parfaire le montant. Après expertise faite, l'abbé de la Charité et le prieur de Grandecourt devaient donner chacun au curé de Vanne et de Fédry la somme de 84 Frs 10 Sols. En 1699, l'abbé de la Charité s'était conformé aux ordonnances, mais le prieur de Grandecourt le Vaillant ne s'était pas encore exécuté. Macherey dut présenter une requête à ce sujet, au mois de mars, au lieutenant du bailliage de Gray.

Le second document est un procès-verbal du 20 juillet 1709 où Macherey fait constater un dommage causé par les bestiaux de Fédry et le passage de voitures dans le pré de six faux qu'il possédait aux prés Magnet. Après cette dernière date, son existence ne nous est plus révélée que par le registre des deux paroisses qu'il continue de tenir avec un soin tout particulier. Il peut-être intéressant de le feuilleter un instant.

En 1771, Anne-Claude d'Oiselay, femme du seigneur de Fédry, étant morte après une longue et cruelle maladie, son mari fait construire pour l'inhumer un caveau dans la chapelle de L'Immaculée-Conception, bien qu'il n'y eut aucun droit. Le curé veut s'y opposer, mais Louis Sucquet de Grangebeurre, sans s'inquiéter de ses observations fait terminer les travaux et les funérailles ont lieu selon son désir.

Ces sortes de cérémonies ne se faisaient généralement dans la plupart des paroisses qu'au décès des seigneurs et des desservants. A Fédry, les desservants n'étaient pas les seuls pour lesquels

<sup>3</sup> Pouillé: Un pouillé est un dénombrement de tous les bénéfices ecclésiastiques situés dans un domaine géographique donné.



les leurs avaient la prétention de vouloir donner une sépulture dans l'intérieur de l'église. Presque toutes les familles bourgeoises, autant par orgueil que par dévotion, avaient à cœur de faire enterrer leurs défunts dans cette enceinte. C'était à qui choisirait la place qui lui paraissait la plus honorable, les uns près des fonds baptismaux, au pied de la chaire ou près de la table de communion, les autres, moitié dans la nef et moitié dans le cœur, ou même au milieu de celui-ci, quelques-uns, plus ambitieux encore, prétendaient posséder exclusivement la chapelle du Rosaire et avoir le droit d'y faire inhumer les membres de leur famille. Toutes ces prétentions n'étaient appuyées sur d'autres titres que le bon plaisir et la vanité. Le curé avait beau s'élever contre cet abus et vouloir l'arrêter, le plus souvent c'était en vain: les pavés de l'église étaient déplacés, la fosse ouverte, les parents et les amis l'entouraient; il n'y avait plus qu'à céder et à commencer la cérémonie. Il ne restait au curé comme dernière protestation qu'à mentionner ces usurpations sur le registre des actes mortuaires, ce qu'il n'oubliait jamais; et c'est grâce à cela qu'il nous est permis de les constater. Elles se renouvelaient alors si fréquemment que sur environ trente enterrements faits dans l'église pendant le cours de l'administration du curé Macherey, une dizaine le furent sans aucun droit et malgré lui. L'habitude de ces sortes d'inhumation qui changeaient de temps en temps l'église en un chantier de terrassement datait de loin à Fédry: elle était établie, déjà dès le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle; et elle continua d'être pratiquée jusqu'en 1777, époque où une ordonnance royale l'interdit à l'avenir. Le dernier acte écrit de la main de Jean Macherey dans le registre paroissial est un acte de baptême du 26 Avril 1719.

Ceux qui viennent ensuite ne sont plus de sont écriture.

Il est probable qu'à partir de ce temps, il tomba malade et ne cessa plus de l'être jusqu'à sa mort. Il mourut le 24 octobre de la même année, âgé de 70 ans et fut enterré le lendemain dans l'église de Vanne. Le 11 décembre suivant avait lieu la vente de ses effets.

Son successeur fut Jean Beaudiguy, de Besançon. Tout d'abord ce curé fit quelques changements. Son prédécesseur avait pris l'habitude de ne dire à Fédry que des messes basses les dimanches et fêtes; il voulut à juste titre que de même qu'à Vanne les messes fussent chantées; seulement, comme cela demandait quelques frais, il fit pour y pourvoir un arrangement avec les habitants de Fédry. Pendant un an, il dessert cette paroisse comme celle de Vanne régulièrement et à la satisfaction de la communauté, mais en 1721, tout-à-coup il discontinua ses bons services. Il prétend que l'église de Fédry n'est qu'une fille, qu'il ne peut conséquemment la desservir comme celle de Vanne pas même à l'alternative, puisque ainsi, il frustrerait cette dernière qu'il qualifie de mère, pour favoriser celle de Fédry: que d'ailleurs il ne peut y suffire sans l'aide d'un vicaire qu'il n'est pas obligé de prendre à sa charge. Il presse donc les habitants de Fédry de lui allouer une somme pour y suppléer. Ceux-ci se refusent absolument à exécuter son désir. Ils prennent pour les représenter en cas de procès, le docteur Gabriel. Celui-ci va à la Charité consulter le chartier de l'abbaye et à Besançon interroger le Père Chaudiot et le procureur Dunod, il peut ainsi rassembler des documents contradictoires aux dires du curé Beaudiguy. Celui-ci reconnut qu'il n'était pas dans ses droits et prit des vicaires vigilants et exacts à sa seule charge et continua de bien desservir la paroisse de Fédry. A cette époque les fonds curiaux reconnus n'étaient que de quatre journaux de terre arable à Vanne; le curé recevait des décimateurs ecclésiastiques de Fédry, pour supplément de sa portion congrue, 100 livres de la Charité et 82 livres du Prieur de Grandcourt.

Tout alla bien pendant six ans.

Mais au commencement de 1727, Jean Beaudiguy renouvela ses premières exigences. Après avoir cessé brusquement de desservir Fédry comme auparavant, en refusant les messes hautes et les vêpres les dimanches et fêtes, bien qu'il eût conservé ses vicaires, il déclara qu'il voulait une augmentation de 50 écus pour payer le vicaire ou que celui-ci serait à la charge des habitants de Fédry et de Vanne, ou à celles des décimateurs.

Les habitants de Fédry choisirent le Docteur Gabriel pour prendre leur défense. Des démarches multipliées furent faites à Besançon, à l'abbaye de la Charité: partout de belles

promesses furent prodiguées et sans aucun résultat pratique. Ce ne fut qu'au commencement de 1728 que l'église de Fédry fut de nouveau desservie par Beaudiguey ou son vicaire.

Cela dura ainsi pendant treize années.

Sur la fin de cette période, Beaudiguey ne vint guère à Fédry; deux de ses vicaires, J.P. Altemer et J.C. Parrot, le remplacèrent presque toujours. Non seulement on ne voit plus sa signature sur les registres paroissiaux mais deux fondations pieuses faites en 1740, le 24 Janvier et le 12 octobre, dans la chapelle du Rosaire sont reçues par J.P. Altemer. Vers le milieu de 1741, il est cependant encore curé de Vanne et Fédry, puisque le 12 Juin de cette année, il reconnaît et approuve la seconde de ces deux fondations. Enfin, en 1742, il est appelé à la cure de Traves.

Joseph Baccoffe, le nouveau curé de Fédry et Vanne ne prit possession de ce bénéfice que dans le courant du mois de Juillet 1742. Né à Besançon, d'une famille aisée, étant lui-même libéral, il n'eut pas, pendant tout le cours de son administration qui dura 35 ans, de démêlés bien sérieux avec la communauté. Bien que la cure de vanne fût à peu près en ordre, il semble tout d'abord comme plusieurs de ses prédécesseurs, avoir mieux aimé habiter Fédry qui beaucoup plus gros que Vanne, offrait des ressources plus nombreuses. Il dut néanmoins bientôt le quitter. Ce village où passait encore la route de Gray en Alsace, était alors lieu d'étape et quartier d'hiver. En 1746, une compagnie du régiments des hussards de Polercsky qui y séjournait fit subir aux habitants mille avaries et vexations. Baccoffe, au nom de la communauté alla à Besançon demander la protection de l'Archevêque et l'intervention du Duc de Randans, gouverneur de la Franche-Comté, afin de faire réprimer ces désordres. A son retour, appréhendant le renouvellement des mêmes faits, et craignant d'y voir compromettre son caractère et sa dignité, il se décida à venir habiter la cure de Vanne. Trois ans plus tard il adresse une requête à l'Archevêque de Besançon; il demande:

- 1°) La cessation de la fête de Saint Jean-Baptiste,
- 2°) La réparation du toit de la nef et du cœur de l'église où il pleut, ainsi que celles des murs du cimetière et des fonds baptismaux,
- 3°) La reconnaissance des messes et des offices fondés,
- 4°) Le paiement de 436 livres que lui doit la communauté,
- 5°) Le droit au taillis et regain comme le recteur d'école,
- 6°) Le bornage de six faux de pré qu'il possède dans la prairie.

Une commission envoyée par l'archevêque vient à Fédry se rendre compte si toutes ces demandes étaient justes et le doyen rural, P. Remette se présenta le 4 Février 1749. La communauté, après avoir fait observer qu'elle venait naguère de rebâtir une chapelle et une sacristie, de réparer le grand autel, de refaire le pavé de l'église et d'acheter un soleil et un second calice, consentit à toutes les reconnaissances et réparations qui lui étaient demandées. Il ne restait plus à résoudre que la question du changement de fête patronale. Les habitants adressèrent une supplique à l'Archevêque pour qu'il leur fût permis de continuer de fêter Saint Jean-Baptiste. Leur réclamation ayant été accueillie favorablement et leur droit de nouveau reconnu, ils purent comme par le passé faire la fête de leur patron.

Le 24 février 1757, Baccoffe, fait avec les communautés de Vanne et de Fédry un arrangement réglant ses droits curiaux.

L'année suivante des particuliers lui ayant enlevé sa portion de regain dans la prairie de Fédry, pour éviter à l'avenir un semblable inconvénient, il passe le 3 janvier 1759 une transaction avec les habitants de ce village qui désavouent ce mauvais procédé à son égard, et pour qu'il n'ait plus à se mêler au partage de chaque année, lui donne jouissance pour sa part, les seconds fruits de l'île d'Amande.

En 1761, les habitants de Fédry, ne trouvant plus leur ancienne cloche suffisante en commandent une seconde plus grosse, du poids de 1731 livres. Fondue à Besançon, par Bourguignon, maître fondeur, cette nouvelle cloche fut baptisée le 2 décembre de la même année. Elle eut pour parrain et marraine Claude-François-Ignace Henrion, écuyer, seigneur de Fédry,

mousquetaire de Ray, et Anne-Jeanne-Joseph femme de son frère qui lui donnèrent le nom de Anne-Françoise.

Les curés avaient droit à la neuvième gerbe de blé, seigle, conseigle, orge et avoine sur la totalité de la dîme, ainsi qu'à celle de 13 l'une, tant en grain qu'en raisin, du canton appelé Sous-les-Vignes. Pour éviter les nombreux ennuis et les contestations plus nombreuses encore que faisaient naître le plus souvent ces sortes de recouvrement, Baccoffe avait continué de faire comme ses prédécesseurs qui en louaient les produits. En 1773, le 1<sup>er</sup> avril, il en renouvelle l'amodiation pour neuf années, à Nicolas Lescornel moyennant la somme annuelle de 66 livres. C'est en usant de ces précautions qu'il évite tout froissement avec ses paroissiens et qu'il trouve moyen de vivre en bonne intelligence avec eux, préférant la paix et le calme d'esprit pour lui et pour tous, plus avantageux que les chicanes et la guerre avec quelques deniers de plus.

Cependant les deux églises du bénéfice demandaient des réparations plus ou moins importantes. Celle de Fédry, dont la population augmentait chaque année, était devenue trop étroite et celle de Vanne, quoique ne datant que du XIII<sup>e</sup> siècle, menaçait ruine de toutes part. Il devenait urgent, surtout pour cette dernière, de prendre une prompte détermination. A Vanne on se mit presque aussitôt à l'ouvrage; l'église était si délabrée qu'il fut jugé impossible de la réparer et que l'on se décida à faire un édifice nouveau. L'ancien emplacement lui-même dut être abandonné. Le village tendant à se rapprocher de la prairie, il convenait de donner à l'église nouvelle une position plus centrale. Bâtie près de la cure, en ce style régulier et sans caractère qui distingue bien cette époque, elle fut déterminée assez rapidement et le curé Baccoffe put en faire la bénédiction le 11 juillet 1773 et l'entrée solennelle le 18 du même mois.

A Fédry, les travaux allèrent un peu moins vite. L'entrepreneur de ces réparations était Claude-Etienne Bourquin, de Vy-les-Rupt. Le 6 février 1776, en exécution de l'article 4 de son devis, il fait signifier à Ferdinand Baronheydt, procureur des habitants, qu'il ait à procéder à la reconnaissance des ouvrages à exécuter. Cette opération eut lieu le 14 février suivant. Les habitants décidèrent que la nef devait être agrandie, le chœur et les chapelles réparées, en faisant observer que si la dépense de la nef incombait à la communauté, celles des réparations du chœur et des chapelles demeuraient, d'après l'édit de 1686, à la charge des décimateurs. Ces derniers ne furent pas de cet avis, et l'un d'eux, prieur de Grandecourt, qui habitait Besançon, prit l'affaire en main. Il compulse le cartulaire de la Charité, il trouve parmi les nombreuses chartes de cette abbaye une amodiation du patronage de Vanne et Fédry fait le 10 mars 1544 par Louis de Vars, abbé de ce monastère, au curé de cette époque Jean Gillot, dans laquelle l'église de Fédry est dite dépendante de celle de Vanne. Il rédige un mémoire, communiqué aux habitants de Fédry, dans lequel il cherche à démontrer que l'ancienne église de Vanne était bâtie en Vanne et Fédry, ce qui prouve, conclut-il: « qu'elle avait été construite par les deux villages ». Les habitants ne voulurent pas engager un procès et se décidèrent à faire tous les frais des réparations, et les trois décimateurs, l'abbé de la Charité, le prieur de Grandecourt, et le seigneur de Fédry gardèrent leur argent. Une nef neuve plus grande, un clocher nouveau s'élevèrent et les chapelles et le chœur furent restaurés. Rien n'indique l'époque exacte de ces importantes reconstructions, mais il est probable que le tout fut terminé vers 1777 et 1778. Quoiqu'il en soit, le curé Baccoffe n'eut pas la satisfaction d'en voir l'achèvement. Le 28 janvier 1777, il mourait âgé de 72 ans, et le 30, il était inhumé au cimetière de Vanne, en présence de Jean Vuillet, curé de Tincey, de Nicolas Melcot, curé de Grandecourt, de Mathieu Vegus, chanoine au chapitre de Ray et des deux vicaires de Vanne et de Fédry, Mannéglier et Baguerey. Pendant le cours des 35 années de son administration, Joseph Baccoffe avait eu 21 vicaires successifs. Les principaux sont: Cl. Étienne Constant (1760-1762), né à Tincey en 1736, fut missionnaire, devint curé de Saint-Jean, mort à Besançon en 1818, Voël André, capucin, né à Gy en 1728, mort en 1808, savant astronome et géodésique<sup>4</sup>, auteur d'une carte de la Franche-Comté, il fut

4 Géodésique: À l'origine, le terme géodésique vient de géodésie (du grec *gaïa* « terre » et *daïn* « partager, diviser »), la science de la mesure de la taille et de la forme de la Terre. La géodésique désignait donc pour des géomètres le chemin le plus court entre deux points de l'espace (sous entendu géographique).

vicaire en 1763. La liste des vicaires de Fédry ne compte pas moins de 7 religieux capucins, ces religieux venaient de temps en temps à Fédry suppléer pendant quelques jours les vicaires.

Après le décès de Jean-Joseph Baccoffe, la paroisse fut de nouveau mise au concours le 2 juin 1777. Benoît Verney s'y présenta et l'obtint. Il eut ses bulles le 19 juillet 1777 et celles-ci furent fulminées le 27 novembre suivant. Les documents se rapportant à ce curé ne sont pas abondants. Il n'existe plus que deux adjudications du luminaire de l'église, l'une du 7 novembre 1779 à Jean-François Millerand, pour neuf ans, au prix annuel de 220 livres, et l'autre du 1<sup>er</sup> juin 1788 au sieur Baccoffe pour le même nombre d'années à raison de 190 livres. Ajoutons une amodiation du 16 août 1782, à André et Jean-Baptiste Boudot, du pré Maguenet contenant six faux et du recompte de dîme appartenant au curé pour la somme annuelle de 150 livres; et une quittance du 14 décembre 1788, donnée à Lescornel, d'une somme de 69 livres, pour les termes des années 1786, 1787, et 1788 montant du prix des messes célébrées pour la Confrérie de l'Immaculée Conception. Depuis 1777, époque où Verney était devenu curé de Vanne et Fédry, jusqu'en 1789, il avait eu pour vicaires: Baguerey, 1777 à 1780 – S.E. Boigeat, de 1780 à 1782 – Cl. L. Virot de puis 1782.

La révolution qui devait faire disparaître bien des usages anciens et en créer de nouveaux venait de manifester ses tendances, dès l'ouverture des États-Généraux. L'Assemblée Nationale avait décrété la confiscation des biens appartenant aux églises, et les avait mis, en attendant que la Nation en disposât, sous la sauvegarde des municipalités. Le 21 juin, Pierre-François Drouaillet, croyant l'occasion propice pour faire une bonne affaire signifie au curé qu'il s'empare du pré Maguenet donné, prétend-il, par ses ancêtres à l'église de Fédry. Benoît Verney fit opposition le lendemain aux prétentions plus que hasardées de Drouaillet par l'intermédiaire de Jean-Baptiste Roussey-Cadet, sergent de la justice.

Un décret du 12 juillet de la même année établit la constitution civile du Clergé et deux autres du 13 juillet et du 27 novembre mettent en demeure les ecclésiastiques de prêter serment à la Constitution sous peine d'être destitués. Le 30 juin 1791, Claude-Louis Virot, vicaire de Vanne et Fédry, se soumet à cette formalité devant le maire de Fédry, André Roussey. Le 14 mars de la même année, Jean-Baptiste Flavigny, curé de Vesoul est nommé évêque constitutionnel de la haute-Saône, et le 27 juillet suivant, malgré le bref du pape du 13 avril qui le condamne, il envoie sa première lettre pastorale.

C'est alors que l'on rencontre pour la première fois le nom d'un nouveau vicaire de Vanne et de Fédry, Jean-Baptiste Marquis, signe en cette qualité le 13 juillet 1791 un acte dans le registre paroissial de Fédry. L'église était complètement désorganisée. La plupart des curés quittent leur paroisse et sont remplacés par des prêtres nommés par Flavigny. Le 22 septembre 1791, les biens d'église de Vanne et de Fédry se composant pour Vanne de 40 quartes de terre et de 22 ouvrés de vignes, et pour Fédry des six faux du pré Maguenet sont vendus pour la somme de 7 350 Francs.

A cette époque, l'évêque Flavigny dont le prestige était loin d'augmenter entreprend pour affirmer son autorité, une tournée pastorale dans le département. Il est à Dampierre-sur-Salon le 28 août et à Ray le 29 d'où, le lendemain matin il se dirige sur Rupt traînant à sa suite une grande multitude de peuple. Ce cortège trop nombreux pour être rassurant, que les habitants de ce village virent de loin et non sans inquiétude s'avancer de leur côté, se composait en majeure partie de tous les gens les moins recommandables des pays d'alentour. Un témoin oculaire nous en a laissé l'énumération avec les noms de ceux qui les conduisaient:

« - Membrey, Tincey et Fontrebeau étaient commandés par Patrault, frère du fameux ministre régent de Napoléon, et par Qatranvault dont les horribles concussions soulevèrent contre lui des tribunaux et qui ne dut son salut qu'en prodiguant l'or à pleine main.

- Ray, Ferrières et Recologne par Korneprost, meunier à Ray, homme brutal et féroce.

- Soing, Cubry et Charentenay par Barreau, dont les mœurs étaient si dépravées que son frère, curé de Scey-sur-Saône l'appelait le gueux.

- Enfin, Grandecourt, Vy-les-Rupt, Fédry avaient à leur tête Poulleau de la Vendue que sa conduite infâme et sa dissolution ont conduit à la ruine totale. »

Cette bande furieuse de forcenés en débordant sur Rupt y commit sous les yeux de Flavigny tous les excès d'une horde de barbares. Après avoir enfoncé les portes et les fenêtres des maisons, traîné les vieillards sur la place où ils leur coupaient les cheveux et les oreilles, allumé un grand feu avec les meubles et les provisions de ménage, défoncé les tonneaux de vin, découvert les maisons, ils se jetèrent sur le château qu'ils pillèrent et démolirent en partie et n'abandonnèrent qu'en mettant le feu aux archives renfermées dans le donjon dont la flèche fut réduite en cendres.

Cependant, les événements se précipitaient. La convention proclame la République le 21 septembre 1792. Benoît Verney et ses deux vicaires continuaient de desservir Vanne et Fédry; le premier signe encore un acte de naissance le 28 octobre 1792 et Marquis un autre acte le 8 novembre suivant. Le Conseil communal s'était assemblé le 14 octobre précédent et avait délibéré ainsi:

« Considérant que le sanctuaire de l'église paroissiale de Fédry est dans un état des plus caducs et menace une ruine prochaine, que Fédry est dans le cas d'avoir un prêtre desservant et résidant, suivant le nouvel ordre des choses et circonscription des cures; que la municipalité pouvait être tenue et obligée de faire bâtir et construire une cure pour le prêtre desservant, en conséquence, nomme J. Cl. De Laroche, procureur général et spécial pour demander et obtenir permission de couper et vendre le quart de réserve composé de 45 arpents pour le prix, être employé pour la réparation et construction desdits sanctuaires et cures.»

Il avait été, on le voit, question d'une réorganisation du culte et d'une nouvelle répartition des paroisses que la marche des événements ne permit pas de réaliser. C'est vers la fin de cette année que Benoît Vernay semble ne plus être à la tête des deux paroisses et que ses deux vicaires restent seuls pour administrer, Cl. L. Virot à Vanne et Jean-Baptiste Marquis à Fédry. Ce dernier remet le 18 novembre 1792 en vertu de la loi du 27 septembre précédent les registres paroissiaux de Fédry entre les mains du maire André Roussey-Morey.

Pendant l'année 1793, avec l'accroissement du pouvoir de Robespierre, l'église et les prêtres furent de plus en plus en but à la persécution. Le 1<sup>er</sup> juin, un arrêté ministériel interdit le costume ecclésiastique et le 7 novembre suivant, la religion catholique elle-même est abolie. Dans les premiers mois de 1794, le terrorisme grandit encore. Le 9 juillet suivant, Robespierre porta sa tête sur l'échafaud, mais le régime de la terreur ne cessa pas pour cela tout à coup. Aussi le 29 du même mois, les offices religieux qu'on avait continué de célébrer à Fédry plus ou moins ostensiblement cessent tout à fait et le 13 août, les linges et ornements de l'église, dont l'inventaire avait été fait le 29 juin ( en vertu de l'arrêté du directoire du district de Champlitte en date du 17 prairial ou 2 juin 1794) sont déposés par le maire au district de Champlitte. Ce n'est qu'un peu plus tard, vers le mois d'avril 1795, que quelque tolérance peut se manifester. Les églises, ainsi que les prisons se rouvrirent et les curés absents ou cachés, réparurent et célébrèrent les offices dans leurs anciennes paroisses; mais cela ne dura pas longtemps. En septembre 1797, après la chute des trois directeurs – Carnot – Barthélémy et Fichetru, les églises furent fermées de nouveau et les curés disparurent jusqu'à l'avènement de Bonaparte, le 9 novembre 1799.

Le Concordat du 15 juillet 1801, en rétablissant les diocèses, à peu près comme ils étaient avant la Révolution ramena avec l'ordre la paix et la concorde. Virot et Marquis, qui n'avaient pas cessé de demeurer à Vanne et à Fédry et d'y célébrer les cérémonies religieuses, ostensiblement ou en cachette, n'eurent qu'à continuer l'exercice de leur ministère dans chacune des églises où ils s'étaient confinés.

Le 9 janvier 1803, Marquis réclame à la municipalité de Fédry le remboursement de 108 livres tournois, montant du prix d'un logement qu'il occupe depuis deux ans, ce qui lui est aussitôt accordé. La même année, le 16 novembre, il est ainsi que Virot au nombre des 310 ecclésiastiques, qui s'assemblent dans l'église de Vesoul et prêtent solennellement le serment d'obéissance et

fidélité au gouvernement. A partir de ce jour, sa situation se trouve régularisée. Le 18 décembre suivant, par devant Ferdinand Baronheydt, il est mis officiellement en possession de la cure et de l'église succursale de Fédry, par Claude-Nicolas Melcot, curé de Grandecourt. Son traitement, que continue de payer la commune, se compose alors, en outre de la jouissance d'un pré de deux faux, de 500 Francs, y compris une indemnité de logement de 100 Francs, mais dans les années suivantes, la municipalité en augmente le montant. Il s'élève à 650 Francs en 1806 et atteint le chiffre de 950 Francs en 1808. Marquis reste à ce poste jusqu'à la fin de cette dernière années, où en exécution du décret du 28 août et de l'instruction préfectorale du 9 novembre la succursale de Fédry est supprimée et réunie à celle de Vanne. Marquis est nommé curé de ce village, de là, il dessert Fédry. En 1836, quoique âgé de 76 ans, il fait encore ce pénible service. Quelques années plus tard, il se retire chez ses neveux dans une maison du bas de Vanne, où il meurt le 8 juin 1840, à l'âge de 86 ans.

Les habitants de Fédry, bien que beaucoup plus nombreux que ceux de Vanne, se retrouvaient au même point qu'avant la Révolution. Ils protestèrent vivement, et dans la suite, lorsque durant un an et plus (1807 et 1808), ils furent obligés d'aller à Vanne pour remplir leurs devoirs religieux, ils réclamèrent instamment la création d'une chapelle dans leur église ou le rétablissement de la succursale (1819). Ils achetèrent une maison, rue d'Enfer, pour servir de cure en 1829; c'était la demeure de M. et Mme Madelaine qui la vendirent à la commune pour 9 000 Francs. Les habitants de Fédry firent observer que la population du village était de 625 habitants et que le casuel valait par an de 400 à 500 Francs (1834): ils augmentèrent à plusieurs reprises la somme votée pour le traitement du curé (600 Francs en 1834 et 800 en 1835); ils rétablirent le casuel en 1836; enfin ils se soumirent à toutes les exigences de l'archevêque. Tout fut inutile. Ils durent attendre jusqu'à l'année 1838 pour obtenir un curé.

Voici la liste des curés de Fédry à partir de 1838 avec la mention des faits les plus saillant qui se sont passés pendant le ministère de chacun d'eux:

1°) Jean-Claude Gruesse, de mars 1838 à mai 1841. Il quitte Fédry pour aller à Bouhans-les-Autray.

2°) Jean-Claude Petey, de novembre 1841 à juin 1846. Il venait de Chalonvillars. Il baptise les deux cloches nouvellement fondues: la plus grosse a pour parrain et marraine Jean-Gualbert Flouquet et Caroline de Montendre, et la plus petite Jean-Claude Durand et Marie Baronheydt. Ayant eu de graves démêlés avec les habitants qui, le maire à leur tête, lui donnent un charivari, il part pour Vellefrie.

Intervalle d'environ seize mois sans curé, de juin 1846 à octobre 1847.

3°) Jean-Baptiste Lévain, d'octobre 1847 à 1872. Il a la satisfaction de voir l'église érigée en succursale le 25 août 1858. En 1861, il fait une mission prêchée par deux dominicains, les pères Fauqueux et Pardieu. Il meurt le 9 juin 1872, et est enterré dans le cimetière à gauche de la petite porte de l'église.

4°) Étienne-Honoré Grante, de septembre 1872 à août 1880. Né à Charmoille. Il quitte Fédry sur sa demande et va à Corre.

5°) Félicien Demandre, d'août 1880 à 1888, né à Mélincourt. I venait de Buffard, où il était vicaire. Il meurt le 7 octobre 1888 et est enterré dans son village natal.

6°) Alexandre-François Dénoyer, de novembre 1888 à octobre 1898, né à la Grande-Résie, en avril 1852. Il venait des Hôpitaux-Neufs. Il fait en 1894, du 4 au 11 novembre, une mission prêchée par deux missionnaires d'École, MM. La Beuche et Chalandre, et érige le 5 mai 1895 pour en perpétuer le souvenir une statue de la Vierge sur le chemin de Vanne. Il reçoit le 30 avril 1898 l'archevêque de Besançon en tournée de confirmation. Puis il est nommé curé de Beulotte-Sain-Laurent.

7°) Henri-Émile Faivre, du 11 décembre 1898. Né à Ailloncourt. Précédemment curé d'Ovanches. »